

République Française**Département de la Charente****Séance du Jeudi 27 Novembre 2025****Délibération n°20251127_14****Nombre de conseillers communautaires :**En exercice : **70**Présents : **46**Suppléants : **2**Pouvoirs : **6**= **VOTANTS : 54**- dont « pour » : **54**- dont « contre » : **0**- dont « abstention » : **0****Objet : HABITAT : attribution d'aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH**

Le jeudi 27 novembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/11/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - LASBUGUES Elisabeth – CHABAUTY James - ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique
4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle
5-TEILLET Anne pouvoir à BOIREAUD Philippe
6-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents/excusés : BOUYSSET Céline – BORNE Bernard – FLAUD Yves – POTEI Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – PERRON Michelle - CHAUSSIEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – BLANCHON Alain et CRINE Jean-Jacques – Départ de JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : HABITAT : attribution d'aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH

Vu les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente définissant ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la convention Petite Ville de Demain, valant ORT signée avec le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente, les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe, convention co-signée le 07/07/2022 ;

Vu le projet de territoire inscrit dans le PLUi Cœur de Charente et notamment l'axe 2 relatif à l'enjeu de répondre aux besoins de tous les habitants ;

Vu la délibération du Conseil de la communauté de communes Cœur de Charente en date du 30/05/2024 décidant de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de Cœur de Charente ;

Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Cœur de Charente pour la période 2024-2027, convention co-signée le 21/11/2024 par le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente pour la délégation de l'Anah de Charente, la communauté de communes Cœur de Charente et les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe ;

Vu les actions inscrites au PCAET Cœur de Charente approuvé le 20/03/2025, et notamment l'axe 1 qui prévoit de développer un parc bâti respectueux de l'environnement économe en énergie ;

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité rappelle que la communauté de communes Cœur de Charente a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions aux travaux pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via l'OPAH Cœur de Charente et le programme Petites Villes de Demain.

Considérant le dossier déposé et validé par l'ANAH, et que les travaux prévus par le propriétaire respectent les critères d'attribution des aides de la communauté de communes Cœur de Charente prévus dans le cadre de l'OPAH, il est proposé d'attribuer une aide aux travaux au bénéfice du propriétaire privé suivant selon les modalités suivantes :

Nom	PO/PB*	Commune	Type d'aide attribuée	Date de la commission d'attribution	Montant prévisionnel des travaux	Montant attribué Par la CDC
RAFFIER Nadège	PO	La Boixe	Travaux lourds sur logement insalubre	17/11/2025	82 336 €	4 000 €
DELAGE Sébastien	PO	Val-de-Bonnieure	Travaux lourds sur logement dégradé	17/11/2025	49 487 €	4 000 €
DARDILLAC Lionel	PO	St Ciers-sur-Bonnieure	Travaux lourds sur logement insalubre	17/11/2025	118 434 €	4 000 €
GAUVIN Jean-Michel	PO	Mansle-les-Fontaines	Travaux lourds sur logement dégradé	17/11/2025	83 314 €	4 000 €
BUNA Josette	PO	Aigre	Travaux lourds sur logement insalubre	17/11/2025	38 500 €	3 850 €

*PB : propriétaire bailleur – PO : propriétaire occupant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'octroi des aides aux travaux précitées au profit des propriétaires précités, sous réserve de la bonne réalisation de leurs engagements ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20251127-20251127_14-DE

Reçu le 03/12/2025

